

2ème Coupe de Belgique Inter-Fédérations

REGLEMENT PARTICULIER

5 et 6 octobre 2019.

Titre de la manifestation : 2ème Coupe de Belgique Inter-Fédérations

Fédération responsable : FMB

Lieu de la manifestation : BAISIEUX (commune de Quiévrain – à 3 km de Quiévrain, à 25 km

de Mons et 18 km de Valenciennes)

Accès: coordonnées GPS: 50.383574,3.689351

Adresse: 235, rue Jules Ansiau, 7380 Quiévrain(Baisieux) Belgique

1. PARCOURS:

Nom: Circuit de la « Ferme des Monts »

2. ORGANISATEUR:

Nom: Motocross Club Hauts-Pays ASBL

rue Grison 16b 7387 HONNELLES

Président : Lambin Tanguy

Contact: Stéphane Laurent

rue Grison 16b 7387 HONNELLES Tél: +32(0)477 52 62 83

e-mail: stephanelaurent@coupedelavenir.be

3. Accueil - Race office - WELCOME:

Adresse:

- « Juste à l'entrée du circuit », 235 rue Jules Ansiau, 7380 Quiévrain (Baisieux)
- Tél.: +32(0)477 91 89 46

Ouvert:

Vendredi 4 octobre 2019: de 12h00 à 21h00
Samedi 5 octobre 2019: de 7h00 à 21h00
Dimanche 6 octobre 2019: de 7h00 à 14h00

4. Déroulement de la manifestation:

- Le Motocross Club Hauts-Pays ayant un numéro de matricule FMB, la compétition est organisée conformément aux règlements sportifs et techniques de la FMB et de la FIM Europe, et au présent Règlement Particulier.
- La Coupe de Belgique Inter-fédérations se déroulera en 2 jours et comptera 6 épreuves.
- Le samedi se dérouleront les épreuves pour les pilotes 65cc, 85cc, 125cc, Mx2, et Mx1/Mx3 de moins de 21 ans, le dimanche auront lieu les épreuves Mx2 et Mx1/Mx3 pour les pilotes de + de 21ans ou non sélectionnés pour les épreuves du samedi.
- Voir horaire ci-joint
- Les 3 meilleurs 65cc « petites roues », les3 premiers 85cc, plus les vainqueurs 125cc, Mx2, Mx1/Mx3(-21ans) formeront une équipe et auront l'honneur de représenter le team « Coupe de l'Avenir » lors des épreuves de la Coupe de l'Avenir du dimanche avec les teams étrangers! Ces pilotes devront également participer aux manches qualificatives de la Coupe de l'Avenir le samedi, en fin de journée.

5. **ENGAGEMENTS**:

Chaque fédération devra engager 15 pilotes 65cc, 15 pilotes 85cc, 15 pilotes 125cc, 15 pilotes Mx2/Mx1/Mx3 moins de 21 ans pour les épreuves du samedi et 15 pilotes Mx2, 15 pilotes Mx1/Mx3 pour les épreuves du dimanche.

Chaque équipe fédérée sera donc formée de 90 pilotes.

Les formulaires d'engagement des différentes fédérations doivent être envoyés avant le 16 septembre 2019 au secrétariat de la manifestation à l'adresse susmentionnée.

Le secrétariat de la manifestation transmettra copie des demandes d'engagement à la FMB responsable de l'organisation et du chronométrage.

Un changement de coureur d'une équipe inscrite peut être autorisé jusqu'à la veille de la manifestation.

Chaque pilote(ou son représentant légal)sélectionné par sa fédération devra passer par le Welcome pour y signer son engagement et pour y enlever ses laisser-passer lui donnant accès aux essais et aux courses.

Le montant de l'inscription sera de 60 euros, celui-ci inclura l'entrée et la participation du pilote ainsi que le droit d'entrée à 2 accompagnants. Le montant de l'inscription devra être versé sur le compte du Motocross Club Hauts-Pays, **BE 85 3634 3848 5106**, pour le **16/09** au plus tard avec en communication : les noms et prénoms du pilote, sa fédération, la catégorie dans laquelle il roule à la Coupe Inter-fédération et une adresse email pour envoyer une confirmation(attention, certaines banques n'acceptent pas l'@ en communication, mettre un / à la place).

6. PARTICIPANTS:

Les pilotes d'une équipe doivent être détenteurs d'une licence de la fédération qu'ils représentent.

Un pilote participant à une épreuve du samedi ne peut participer à une épreuve du dimanche.

Afin d'éventuellement participer aux épreuves de la Coupe de l'Avenir du dimanche, les pilotes engagés le samedi, devront répondre aux conditions suivantes :

Les pilotes 65cc devront avoir entre 8 ans et 12 ans et donc être nés entre le 01/01/2007 et 05/10/2011. Ils rouleront sur motocycles au-dessus de 50cc jusqu'à 65cc/2T

Les pilotes 85cc devront avoir entre 11 ans et 14 ans et donc être nés entre le 01/01/2005 et 05/10/2008. Ils rouleront sur motocycle 85cc/2T ou 150cc/ 4 temps

Les pilotes 125cc devront avoir entre 13 ans et 17 ans et donc être nés entre le 01/01/2002 et 05/10/2006. Ils rouleront sur motocycle 125cc/2T.

Les pilotes Mx2 devront avoir entre 14 ans et 21 ans et donc être nés entre le 01/01/1998 et 05/10/2005. Ils rouleront sur motocycle de 175cc à 250cc 2 temps ou 4 temps.

Les pilotes Mx1 devront avoir entre 15 ans et 21 ans et donc être nés entre le 01/01/1998 et 05/10/2004. Ils rouleront sur motocycle de 290cc à 450cc 4 temps.

Les pilotes Mx3 devront avoir entre 16 ans et 21 ans et donc être nés entre le 01/01/1998 et 05/10/2003. Ils rouleront sur motocycle de 290cc à 500cc 2 temps ou de 475cc à 650cc 4 temps.

7. CONTROLE TECHNIQUE ET VERIFICATIONS:

Le niveau sonore ainsi que les méthodes de contrôle lors des essais/courses sont fixés au règlement FIM.

8. EQUIPEMENTS DES MOTOCYCLES:

Les motocycles seront équipés conformément aux dispositions du Règlement Technique MX de la FIM Europe.

MX2 :de 175cc à 250cc 2 ou 4 temps.

MX1 :de 290cc à 450cc 4 temps.

MX3 de 290cc à 500cc 2 temps et de 475cc à 650cc 4 temps.

Dimensions des roues(jantes) :

Pour les 65cc:

Pour les pilotes qui veulent tenter leur chance à participer à la Coupe de l'Avenir :

Avant: max. 14 pouces Arrière: max. 12 pouces.

Pour les autres pilotes qui ne voudraient participer qu'à la Coupe Inter-Fédérations :

Avant: max. 17 pouces Arrière: max 14 pouces.

Pour les 85cc: Avant : max. 19 pouces Arrière : max. 16 pouces.

Pour les 125cc et plus : Avant : max. 21 pouces Arrière : max. 19 pouces

9. NUMEROS DE COURSE:

• Les numéros de course sont attribués par l'organisateur et sont répartis de la manière suivante pour chaque catégorie :

Fédération	Numérotation	
FPCNA	1 à 15	
AMPL	16 à 30	
FMB	31 à 45	

• Les numéros de course, autocollants fournis par l'organisateur, doivent être placés impérativement sur les plaques avant et latérales des motos.

10. ENTRAINEMENTS ET COURSES:

Voir Horaire ci-joint

11. DEPARTS:

Maximum 48 pilotes au départ.

L'ordre de départ des pilotes sur la grille de départ sera déterminé par leurs résultats aux essais qualificatifs. Cet ordre de départ sera identique pour toutes les manches de l'épreuve.

Tous les motocycles doivent être dans la zone d'attente 10 minutes avant le départ prévu de chaque course.

Voir horaire ci-joint.

Pour les pilotes qualifiés pour la Coupe de l'Avenir:

- 1) Manches qualificatives du samedi en fin de journée : le placement des pilotes sur la grille se fera en fonction de leur temps chrono du matin.
- 2) Courses du dimanche : l'ordre d'entrée de chaque équipe à la ligne de départ pour les 3 courses sera déterminé par la somme des places des 2 meilleurs pilotes de l'équipe réalisées lors de la course qualificative. En cas d'ex-aequo, le résultat du 3ème pilote sera pris en considération.

C'est l'ordre d'arrivée lors de la manche qualificative qui décidera qui sera le 1er pilote, le 2ème pilote et le 3ème pilote de son équipe pour aller à la grille de départ.

12. Jury:

Lors de l'épreuve, un Jury peut être formé et se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire.

La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destiné aux incidents qui prennent place pendant la manifestation.

Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition:

- Président : Directeur de Course

- Secrétaire : Secrétaire de l'organisation

- Membres avec droit de vote : 2 adjoints de la direction de course et 1 représentant de l'organisation.

Lors de chaque réunion, des membres d'autres collèges peuvent être invités à titre consultatif. Le Président du Jury (directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels. Le secrétaire n'a jamais droit de vote. Il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au directeur de course, après approbation des membres.

Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises concernant les réclamations, et doit, si nécessaire, donner un rapport circonstancié des accidents.

13. TRANSPONDEURS:

Chaque machine devra être équipée d'un transpondeur compatible avec la firme Mylaps.

Chaque fédération devra communiquer le numéro des transpondeurs de ses pilotes lors de l'envoi de l'engagement de ceux-ci.

Un coureur devra rouler avec un transpondeur enregistré avec sa licence.

Durant les entraı̂nements/courses, le chronométrage se fait au moyen de transpondeurs, les participants sont obligés de faire usage d'un transpondeur agréé.

Les pilotes sont responsables du chargement et du bon fonctionnement de leur transpondeur. Il leur est conseillé de monter le transpondeur à l'avant de la machine.

Un transpondeur qui ne fonctionne pas bien a pour conséquence le non enregistrement des temps et des places et a donc des répercussions sur le classement.

Afin de garantir un bon enregistrement des temps pendant les courses et/ou essais, il est interdit de s'arrêter 20 mètres avant et 20 mètres après la ligne d'arrivée ou de se trouver avec le transpondeur dans les environs de la structure de chronométrage.

14. RESULTATS ET CLASSEMENT:

Indépendamment de la classe, le vainqueur de chaque manche obtient 1 point, le 2ème deux points, le 3ème trois points, etc.

Tous les coureurs qui participent à la course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c-à-d. que les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour, sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultat. La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex-aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

A) Le classement final de chaque épreuve est déterminé de la manière suivante:

- 1) La fédération gagnante de chaque épreuve respective, est celle qui a obtenu le total de points le plus bas en additionnant les 35 meilleurs résultats. Répartis comme suit: les 5 meilleurs résultats en 65 cc, en 85 cc, en 125 cc, en MX2 -21 ans et MX -21 ans et mx1 +21 ans MX2+ 21 ans. Les équipes n'ayant pas le minimum de 5 pilotes seront classés à la suite des équipes complètes.
- 2) En cas d'ex-aequo, les résultats seront établis de la façon suivante :
 - a) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc.

- b) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 3ème course.
- c) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 2^{ème} course.
- d) L'équipe dont les coureurs ont obtenu le plus grand nombre de premières places, deuxièmes places, etc. dans la 1^{ère} course.
- e) Si, toutefois, l'ex-aequo subsiste, les équipes en question seront classées à égalité.
- 3) Ces résultats seront complétés en additionnant les équipes n'ayant pas obtenu 20 résultats. Pour ces équipes, le même système de classement et départage des ex-aequo sera utilisé.

B) Le classement final de la Coupe Inter-Fédérations est déterminé de la manière suivante:

- 1) La fédération vainqueur de la Coupe de Belgique Inter-Fédérations est celle qui a obtenu le total des points le plus bas en additionnant les résultats de chaque épreuve.
- 2) En cas d'ex æquo, les ex æquo seront classés selon leur résultat obtenu dans l'épreuve Mx1/Mx3 du dimanche.

15. CARBURANT:

Conformément aux prescriptions de la FIM.

16. ASSURANCES:

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la fédération du pilote certifie que ce coureur est assuré en conformité avec les prescriptions de la FMB.

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 110.1.1. du Code Sportif de la FIM.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages survenus à une machine de course ou de réserve, aux accessoires et au matériel, qu'il s'agisse d'incendie, d'accident, du feu, de vol ou de détérioration ou d'autre.

17. ENVIRONNEMENT:

- Respectez les responsables de parking ainsi que l'espace réservé à chaque véhicule,
- Suivez le fléchage d'accès au site, ne détruisez pas les clôtures et respectez les plantations,
- Respectez les consignes de sécurité non seulement pour vous mais aussi pour les pilotes...
 Respectez les zones neutres,
- Ne traversez pas la piste durant les courses et ce pour quelque motif que ce soit,
- Les secours sont là en cas d'aide à apporter aux pilotes,
- Tenez votre environnement propre, utilisez les poubelles ainsi que les sacs poubelles distribués aux pilotes,
- Utilisez les sanitaires (WC/DOUCHES) mis à votre disposition, tenez-les propres, pensez aux suivants,
- Respectez les injonctions des commissaires de piste,
- Utilisez les containers mis à votre disposition pour les huiles et pneus usagés,
- L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire.
- Il est totalement interdit de laver les motos dans le parc pilote, une station de lavage est à votre disposition, il est impératif de laver sans l'usage de produits chimiques (par exemple détergent/savon)
- L'usage de <u>lunettes « tear-off »</u> par les participants est interdit, seulement des <u>lunettes</u> « <u>roll-off »</u> sont autorisées.
- Il est totalement interdit de faire du feu sur le site,

- Il est strictement interdit de rouler dans les paddocks et sur le circuit avec tout engin motorisé sous peine de sanctions,
- Les essais dans les paddocks sont interdits, ils devront obligatoirement se faire sur les pistes prévues sur place à cet effet.
- Respectez les personnes moins valides, aidez-les à participer au magnifique spectacle en ne leur bouchant pas la vue,
- Aucune bouteille en verre n'est autorisée sur le site.
- Tenez vos chiens en laisse et pour certaines races, n'oubliez pas leur muselière.

18. RECLAMATIONS:

Toute personne ; coureur, équipe, sponsor, constructeur, officiel etc. – détenteur d'une licence FIM/FIM-EUROPE/FMB et se considérant lésé à la suite d'une décision prise pendant une manifestation sous l'autorité de la FMB, a le droit de présenter une réclamation contre cette décision.

En règle générale, toute réclamation contre l'admission d'un coureur, équipe ou d'une machine inscrite doit être présentée avant le début des entraînements officiels.

Toute réclamation concernant les résultats doit être présentée au Jury dans un délai de 30 minutes, au plus tard, après la publication des résultats.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire de la FMB et être accompagnée d'une caution de 115 €.

Si la réclamation demande l'ouverture de la machine une indemnité de démontage à charge du réclamant doit être déposée dans les mains du directeur de course.

Ces indemnités sont de : 165 € si le motocycle est équipé d'un moteur 2 temps

325 € si le motocycle est équipé d'un moteur 4 temps.

Le mécanicien dont le motocycle doit subir un démontage du moteur reçoit l'indemnité, si la moto est déclarée conforme par les contrôleurs techniques.

Il pourra être fait appel auprès du Comité Disciplinaire National dans un délai de 8 jours.

19. Barèmes des prix.

Les barèmes des prix sont fixés dans le tableau ci-dessous. Les prix seront uniquement payés sur place. Tout prix non retiré sur place sera retourné à l'organisateur.

Le paiement des prix se fer<mark>a au bus</mark> chronométrage et commencera une heure après la fin de la deuxième manche de la première catégorie et se terminera une heure après la fin de la deuxième manche de la dernière catégorie.

Le Directeur de course est responsable à veiller au paiement correct des coureurs.

Barèmes des prix par manche Coupe Inter-fédérations2019						
Position	Mx1+21ans	Mx2+21ans	125cc	Mx2-21ans	Mx1-21ans	
1	100€	100€	30€	30€	30€	
2	80€	80€	25€	25€	25€	
3	60€	60€	20€	20€	20€	
4	50€	50€	15€	15€	15€	
5	40€	40€	10€	10€	10€	
6	30€	30€	9€	9€	9€	
7	25€	25€	8€	8€	8€	
8	20€	20€	7€	7€	7€	
9	15€	15€	6€	6€	6€	
10	10€	10€	5€	5€	5€	

20. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX:

Le samedi soir, après la course qualificative de la Coupe de l'Avenir, aura lieu une remise de trophées pour les 3 premiers pilotes de chaque catégorie.

Les 3 premiers 65cc et 85cc, et les vainqueurs 125cc, Mx2 et Mx1 recevront aussi une vareuse « Team Coupe de l'Avenir » et une série de numéros à apposer sur leur moto afin de pouvoir participer aux courses de la Coupe de l'Avenir du dimanche.

Ces pilotes devront participer à la présentation des équipes qui a lieu le dimanche à **11h30** sur le podium, ils devront se présenter au parc fermé à **11h20**.

Le dimanche, après les épreuves, aura lieu la remise des trophées pour les podiums des épreuves du jour et pour le classement général de la Coupe Inter-Fédération.

Chaque fédération sera mise à l'honneur!

21. DROITS DES ORGANISATEURS:

Les organisateurs, en accord avec le directeur de course, se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications ou tous compléments qu'ils jugeraient utiles à la bonne marche de l'épreuve.

22. REFERENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT:

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort du Jury.

En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes, c'est le texte français qui prévaudra.

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif de la FMB et de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM).

Le directeur de course :	Francis Prince